

**Compte rendu du Conseil d'UFR du 10 octobre 2013  
par la liste « Humanités et collégialité »**

Dernières modifications de la composition du Conseil, internes à la liste H&C :

- Pierre Dubois (PR angl.), parti en retraite, est remplacé par Christine de Gemeaux (PR all.) qui remonte dans la liste (procuration à J.-J. Tatin) ;
- Sylvie Le Moël (MCF all.), promue PR à Paris-XII, est remplacée par François Bouchard ;
- Cristina Terrile (MCF ital.), démissionnaire depuis le 4 juillet, est remplacée par Lucile Arnoux-Farnoux (MCF litté-compa, en délégation mais habilitée à siéger : procuration à Sylvie Humbert-Mougin) ;
- dernière minute : l'arrêté de nomination de Fabienne Toupin (MCF angl.), promue PR à Tours, est paru le matin même au B.O. ; elle est remplacée par Marie-Paule Pilorge (MCF français : procuration à É. Gavaille).

Julien Ouvrard (ancien dir.-adjoint étudiant) est parti à Rennes poursuivre son cursus et il n'y a pas eu de candidat pour le remplacer. À propos de l'absence de membres étudiants au Conseil depuis plusieurs mois, É. Gavaille signale que certains étudiants membres du Conseil ne se considéreraient pas élus car ils ne souhaitaient pas figurer sur la liste aux dernières élections étudiantes : vérifier le cas de Nathie Mialoundama ?

Maria Enriquez (dir. dépt. d'espagnol) demande qu'on rajoute en questions diverses une discussion sur le master recherche.

**I. Approbation des comptes rendus des Conseils des 16 mai, 13 juin et 4 juillet 2013**

Les élus H&C annoncent qu'ils ne voteront pas les comptes rendus parce qu'ils ont été envoyés très tard et groupés (trois d'un coup), contrairement à l'engagement qu'avait pris J.-M. Fournier : ils demandent une mention « refus de vote », ce qui n'empêchera pas des demandes de correction.

1. CR 16 mai : demande d'ajout de V. Castellotti ; 12 refus de vote.

2. CR 13 juin : R.A.S. ; 12 refus de vote.

3. CR du 4 juillet : S. Humbert-Mougin intervient à propos de la motion votée à l'unanimité contre le déclassement des CM en TD pour les petites filières, qui semble n'avoir pas été transmise au C.A. du 11 juillet, puisqu'il n'en a été nullement fait état. C. Gonzalez (resp. administrative de l'UFR) indique l'avoir bien transmise le 5 juillet au matin ; J.-M. Fournier ajoute que la Présidence n'a manifestement pas voulu discuter de cette motion et que lui-même, en tant que directeur d'UFR, non élu au C.A., ne pouvait prendre la parole à ce sujet. F. Bouchard (élu H&C) estime qu'il s'agit d'une forme de censure de la part de la présidence, et que J.-M. Fournier aurait dû faire du zèle pour défendre son UFR. J.-J. Tatin (dir. dépt. français, élu H&C) : il faut réagir contre l'étouffement de la parole d'une instance représentative ; notre Conseil doit résister contre la surdité de l'équipe présidentielle, et élaborer des plans gradués pour retrouver toute sa place à l'université François-Rabelais ; l'an prochain nous serons au pied du mur : il s'engage à trouver les effectifs pour atteindre les seuils de master ; il s'étonne enfin des revirements de J.-M. Fournier par rapport à ses positions des années 90 (est-ce l'UFR Guy-Mollet ?) et souhaite que le directeur « coupe le cordon » avec L. Vaillant. J.-M. Fournier se défend d'être allié avec la présidence, ayant été il y a plusieurs années candidat contre le prédécesseur de L. Vaillant (qui lui en était le VP Recherche).

- S. Humbert-Mougin : au C.A. du 11 juillet, il fallait prendre la parole et lire la motion.

- J.-J. Tatin revendique une « attitude de soutien critique à J.-M. Fournier », qui a négocié avec la présidence en défendant efficacement le dépt d'allemand, victime d'une véritable vengeance depuis l'affaire de la chaire d'excellence / Le Rider ; mais il est temps de « sortir de cette orbite », et de se démarquer d'une équipe présidentielle qui du reste n'est plus là pour très longtemps — « sinon nous coulons ».

É. Gavaille : un directeur d'UFR, étant élu par le Conseil, ne se doit-il pas d'être le représentant de celui-ci, mandaté pour porter sa parole au C.A. ? J.-M. Fournier répond qu'il a beaucoup œuvré pour défendre les petites filières et décrédibiliserait son UFR en ne respectant pas les seuils imposés pour les CM.

J.-J. Tatin propose d'organiser un Conseil conjoint ASH / L&L au 1<sup>er</sup> semestre sur cette question CM/TD.

On rédige une motion : « Le Conseil d'UFR Lettres et Langues s'étonne qu'il n'ait pas été fait état, lors du C.A. du 11 juillet 2013, de la motion votée à l'unanimité par le Conseil d'UFR du 4 juillet 2013 et transmise le 5 juillet, motion interpellant les membres du C.A. sur le déclassement des CM en TD et leur demandant de ne pas adopter une telle mesure ». La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, C. Gonzalez et J.-M. Fournier s'engagent à la transmettre à la présidence.

On reprend la lecture du CR du Conseil du 4 juillet. F. Bouchard signale qu'il était présent parmi les dir. de dépt., et qu'il s'est d'ailleurs fait entendre sur les déclassements CM/TD (p. 1) ; É. Gavaille demande des rectifications (p. 2, le dépt. de latin n'est pas en sous-service, F. Guillaumont et elle-même l'avaient précisé lors de cette séance ; p. 4, 4<sup>e</sup> § : le problème de la discordance entre indications sur le livret de l'étudiant et enseignement/rémunération réels à laquelle répond J.-M. Fournier a été soulevé non par S. Humbert-Mougin mais par É. Gavaille, comme il est dit du reste quelques lignes plus haut). Mise aux voix : 12 refus de vote.

## II. Informations générales

1. Prochaines élections pour le renouvellement des membres du Conseil : mardi 19 novembre (voir courriel circulaire à l'UFR). On pensait qu'elles devraient être repoussées, mais les éléments nouveaux concernant l'organisation ont bien été intégrés au Code de l'éducation. Le mandat des membres du Conseil arrive à échéance le 12 novembre.

2. Modification de la date du prochain Conseil : 7 novembre au lieu du 14 (on doit voter le budget, à retourner pour le 18 novembre au plus tard, et de plus après les élections il faut 8 jours pour que les résultats soient officiels).

3. Mouvement interne des personnels : cf. tableau joint en séance.

4. Demande à venir d'un renforcement du pôle CRL sur place aux Tanneurs (1 poste, peut-être commun aux deux UFR).

5. Lettre de cadrage 2014 (envoyée aux membres du Conseil en PJ avec la convocation) :

- diminution de l'offre de formation de 2%

- « notification de moyens » = lettre par laquelle le président indique à chaque composante sa dotation horaire

- on commence les discussions vers mai-juin, le C.A. adopte ses orientations vers septembre, et en novembre, chaque composante vote son budget

- économies : idée d'une fermeture complète pendant la pause février pour couper le chauffage

- abattement forfaitaire de 10% sur la dotation pérenne

- mesure adoptée par l'UFR ASH : chaque département applique la baisse de 2%

- il faut consommer au plus vite les crédits en cours (engager les surplus avant le 15 novembre).

V. Castellotti repose la question de la conception du budget. Elle s'est déjà opposée l'année dernière à cette façon de calculer le budget des dépts. Autrefois, il y avait une « Commission des moyens » de l'UFR, avec discussion collective, ce qui était bien plus transparent et démocratique. Deuxième remarque : l'ensemble des dépenses n'est pas engagé, mais 1/4 de l'année reste encore à courir. Enfin, il est difficile d'avoir une vision claire et régulière avec l'antenne financière sur le budget en cours.

J.-M. Fournier rappelle que les budgets sont strictement annuels ; si on ne dépense pas ce qui reste, ce sont des sommes perdues. Nous disposons de 35.203 euros moins 2% (l'année précédente : 35.800 euros).

V. Castellotti : auparavant, il y avait certaines lignes de dépenses et de projets qui n'existent plus car tout est centralisé.

J.-M. Fournier nie qu'il y ait centralisation sauf pour les projets d'université. Il signale que son propre master de linguistique, en concertation avec les collègues concernés, est passé de CM en TD. L'objectif est de « rentrer dans le rang ». En tant que directeur d'UFR, il a « une enveloppe et des consignes », et il doit « prendre des décisions ».

À la demande des élus H&C, quatre points figurent ensuite à l'ODJ : l'avenir du parcours LEC ; le déclassement des CM en TD ; la mutualisation des agrégations Tours-Poitiers-Limoges ; la procédure de recrutement des chargés de cours et les enseignements externalisés.

### **III. Parcours L3 LEC (Littératures étrangères et comparées)**

- À la demande des élus H&C, le Conseil reçoit en audience une délégation de deux étudiantes de L3 que le directeur d'UFR avait refusé de voir en rendez-vous. À la fin de l'année dernière il y avait 7 volontaires pour suivre ce parcours LEC, en septembre elles étaient 4. Elles ont appris durant la semaine de rentrée la fermeture sans aucune annonce officielle, mais par raccroc auprès du secrétariat pédagogique des Lettres, à propos d'une question de salle. Elles soulignent l'importance de ce parcours pour elles, qui se destinent aux concours de l'enseignement : sinon, les 2h hebdomadaires de littérature comparée en licence sont insuffisantes. Étant donné qu'elles étaient dispensées d'UE d'ouverture en raison de leur inscription à un « parcours », elles ont dû s'y reporter en catastrophe ; celles de littérature étant déjà saturées à cette date tardive, elles ont été contraintes de prendre quelque chose qui n'a rien à voir avec leurs études (UE de criminologie pour l'une).

- Philippe Chardin (dir. dépt. litté-compa) précise que LEC représente un parcours d'excellence, le seul parcours littéraire de la filière Lettres, avec seulement 60h d'enseignements de langue et de littérature (réception, mythocritique, traductologie, étude d'un texte en langue originale, etc.). En 2008 il y avait 25 étudiants ; ensuite la baisse d'effectifs est selon lui imputable à la concurrence du parcours ADS.

- S. Humbert-Mougin rappelle l'historique : l'UFR a depuis 2012 adopté divers « parcours », symbolisés sur le schéma du décanat présenté lors d'un Conseil d'UFR par de petites pastilles de couleur : le parcours LEC figurait bien à égalité avec « Relations internationales ». Quelques jours après le vote d'adoption en Conseil, Ph. Chardin et elle-même ont été convoqués au décanat : A. Chommeloux et J.-M. Fournier ont expliqué que le parcours LEC ne passerait pas le cap du CEVU et leur ont demandé de le retirer pour ne pas nuire aux parcours d'allemand et d'italien, en le réduisant au L3 comme « parcours suspendu ». S. Humbert-Mougin juge que le principe même du « parcours suspendu » condamnait à une baisse d'effectifs. Il y a eu un cours de littérature anglaise (Nelly Valtat) le lundi 16 septembre, puis le parcours a disparu de l'ENT.

- V. Castellotti indique que J.-M. Fournier a utilisé le même argument (priorité à l'italien et l'allemand) à propos du parcours FLE ; on paie ici l'absence de mutualisation entre formations : on pouvait par ex. imaginer des mutualisations FLE/italien.

- J.-M. Fournier répond à Ph. Chardin qu'il ne veut pas privilégier telle ou telle formation sur des arguments qualitatifs. La pression financière sur l'UFR n'a fait que croître ces dernières années ; il a fallu renoncer à ce parcours car Nadine Imbault (VP CEVU) n'en voulait pas. Ce n'est pas un problème de volume horaire pour la présidence. J.-M. Fournier rappelle le contexte difficile : le C.A. a décidé la fermeture de l'allemand, on « sort des clous ». En ASH les deux secteurs fragiles — la nouvelle licence de philosophie et la musicologie — sont protégés par les gros effectifs de Sociologie et de Psychologie. Au dernier Conseil d'ASH, il a été décidé que chaque département se chargerait d'assurer une baisse de 2% des coûts. Cela étant, J.-M. Fournier admet que la façon dont l'université gère notre offre de formation en L&L est scandaleuse, et fait remarquer que L. Vaillant termine un mandat de 10 ans, entouré d'une équipe de scientifiques.

- Nelly Valtat : le parcours LEC a été désigné comme « victime sacrificielle » pour faire fonctionner la suite. Peut-on trouver des fonds ?

- J.-M. Fournier : il faut bien une sortie diplôme, avec l'aval de la présidence, or la proposition de rétablir le LEC sera refusée « en central ».
- J.-J. Tatin revient sur la surdité de l'équipe présidentielle : ainsi en 4 ans, C. de Gemeaux n'a jamais été reçue malgré ses demandes de rendez-vous.
- Nelly Valtat : il faut redemander l'ouverture du parcours. É. Gavaille signale la confusion que risque d'engendrer le terme de « parcours » : il y a les parcours de licence proprement dits (comme Lettres mod. et Lettres class.), et les nouveaux « parcours additionnels » mis en place en 2012.

On rédige une motion : « Le Conseil d'UFR Lettres et Langues demande une dérogation aux règles d'ouverture pour le parcours additionnel Littératures étrangères et comparées (LEC) étant donné les arguments présentés au Conseil par les responsables enseignants concernés et les étudiants ». La motion est votée à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention (soit 15 voix pour).

#### IV. CM / TD

- É. Gavaille souhaite des explications sur la situation de notre UFR. Le Conseil d'UFR du 4 juillet a voté une motion contre le déclassement des CM en TD au-dessous des seuils de 20 étudiants en licence, 17 en M1 et 13 en M2 ; curieusement d'ailleurs, le texte de cette motion reçu par courriel de C. Gonzalez semble tronqué : qu'est-ce qui a été envoyé à la présidence le 5 juillet ? Pour l'année 2013-14, le C.A. du 11 juillet avait laissé latitude aux composantes (cf. CR de Florence Alazard, pour la liste d'élus « Ensemble à Tours »), et cela a été explicitement rappelé dans le relevé de décisions du C.A. du 30 septembre reçu dans nos boîtes (« il est proposé aux composantes de limiter l'ouverture ou la réouverture de parcours ou d'options [...]. Il est également proposé de rétribuer les enseignements au taux de l'heure TD si les effectifs sont inf. à 20 étudiants pour les licences », etc.). Or on a vu au mois de septembre le directeur d'UFR procéder à des négociations avec chaque département, sans tenir compte de la motion de son Conseil. Que signifie « composante » ? n'est-ce pas le Conseil d'UFR qui est l'instance de décision ? D'autre part, le Conseil d'UFR du 5 septembre a été annulé « faute d'ODJ suffisant » alors que, si la décision du C.A. du 11 juillet paraissait aussi impérative que le prétend J.-M. Fournier, la discussion CM/TD fournissait ample matière ; cette annulation a du coup inversé le calendrier normal entre tenue du Conseil et commission des directeurs (celle-ci s'étant bien tenue le 23 sept.). Enfin il y a eu une innovation cette année avec la feuille de service (excel) à rendre au décanat le 30 septembre, qui faisait curieusement doublon avec la fiche disponibilités EDT/service prévisionnel déjà remplie en avril-mai. Beaucoup de collègues, sur consigne de leur directeur de dépt, ont rendu cette feuille en indiquant des cours TD au lieu de CM, et tout cela s'est fait sans aucune discussion collégiale en Conseil.
- V. Castellotti déplore également le manque de visibilité d'ensemble. S'il faut faire des économies, on doit en discuter en Conseil, avec des tableaux sur les coûts des différentes formations.
- J.-M. Fournier répond qu'il n'y avait qu'à réclamer une tenue du Conseil, et que la lettre de cadrage ne date que de début octobre ; entre-temps, il lui incombait d'« anticiper » sur des déclassements. V. Castellotti et É. Gavaille invoquent d'une part la force contraignante de la motion du 4 juillet, qui dans leur esprit devait garantir pour le 1<sup>er</sup> semestre au moins le maintien des CM (ce que semblait signifier l'absence de séance en sept.), et d'autre part la perspective du Conseil d'aujourd'hui pour entamer une discussion collégiale.
- V. Castellotti donne lecture de deux motions successives votées à l'UFR voisine d'ASH, la dernière exprimant le choix que chaque dépt prenne en charge 2% d'économies : on peut imaginer d'autres solutions, en tout cas le Conseil d'ASH a traité la question collégalement. Chez nous, que proposons-nous ?
- La filière Lettres, réunie le 12 septembre, a voté à l'unanimité une motion contre toute dégradation de CM en TD, motion soutenue également par des signataires d'autres départements (anglais, italien, espagnol, sodilang). É. Gavaille rappelle qu'une piste proposée

dans cette motion est de réduire « Mobil », dont beaucoup d'étudiants se plaignent. J.-M. Fournier objecte que c'est impossible car il s'agit d'une politique générale de l'université.

- É. Gavaille déplore qu'une telle désorganisation ait eu lieu sur la base de rumeurs et de tractations séparées : des collègues inquiets ont dégradé volontairement leur service sur les consignes de leur directeur de dépt., alors que cela allait contre la décision du Conseil exprimée le 4 juillet. En réponse, J.-M. Fournier nie avoir donné des consignes aux directeurs de dépt.

- É. Gavaille maintient que c'est au Conseil de débattre de cette gestion, de façon transversale. Les latinistes par exemple ont pris il y a quelques semaines l'initiative de supprimer un groupe de licence à 7 étudiants (L3 ADS, replacés en L2 LMO) pour dégager des économies, et on aimerait savoir à quoi celles-ci ont été affectées : pourquoi ne pas redistribuer à la filière Lettres classiques. J.-M. Fournier répond que le travail de répartition a été fait avec les directeurs de dépt., en concertation, et qu'on devrait être reconnaissant à l'équipe de direction de l'UFR d'avoir entamé ce travail difficile, mais qu'É. Gavaille n'a sans doute pas idée de la complexité des chiffres. Celle-ci rappelle qu'il y a quelques années elle était co-responsable de la filière Lettres (puis directrice-adjointe à la pédagogie) et qu'à ce titre elle est allée plusieurs fois négocier, tableaux chiffrés en main, des questions de maquettes à la présidence. J.-M. Fournier réplique que la critique est aisée, et qu'É. Gavaille n'avait qu'à être candidate à la direction de l'UFR. É. Gavaille regrette une « personnalisation » stérile du débat. À cette heure tardive, il reste si peu de monde pour débattre que la discussion sur CM/TD reste en suspens, reportée au prochain Conseil.

#### **V. Procédure de recrutement des chargés de cours et enseignements externalisés**

É. Gavaille avait demandé ce point à l'ODJ pour amorcer une concertation sur un minimum de critères communs ; pour les enseignements externalisés elle trouve surprenant que les départements de français, de langue vivante ou ancienne, qui sont les représentants d'une section CNU, n'aient pas de prise sur les recrutements concernant leur discipline dans les autres UFR. J.-M. Fournier rappelle que l'avis du CS est requis au-dessus de 64h. En raison de l'heure tardive, il n'y a plus assez de collègues pour discuter de cette question.

#### **VI. Mutualisation des agrégations**

- É. Gavaille est chargée par les collègues de Lettres de signaler les pressions qu'ils subissent de la part de Poitiers pour l'enregistrement des cours d'agrégation en visio-conférence (les enseignants qui refuseraient ne seraient pas retenus l'année prochaine pour assurer des cours d'agrégation). Dernièrement le secteur Lettres de Tours s'est largement prononcé contre l'enregistrement ; il faudrait appuyer cette opposition par une décision formelle du Conseil d'UFR.

- Justement, J.-M. Fournier devait soumettre au Conseil le texte de la convention de mutualisation entre les trois universités de Tours, Poitiers et Limoges pour les agrégations de Lettres modernes, Lettres classiques et Anglais. Le texte doit passer devant le CEVU du 17 octobre, il est encore temps de proposer un ajout, à faire parvenir au décanat en début de semaine.

#### **VII. Budget 2014 : référentiel des tâches 2013-14**

Il y a trop peu de collègues, de sorte que cette question est reportée au prochain Conseil (7 novembre).

**Conseil restreint :** Mission d'enseignement Erasmus (STA), 1<sup>er</sup> appel à candidature : cf. tableau envoyé aux membres élus du Conseil. On devait procéder à l'examen et au classement des demandes, mais il n'y a plus le quorum. J.-M. Fournier assure à V. Castellotti et É. Gavaille que les candidatures sont toutes retenues.